“RISQUE ZÉRO ?”

N’attendons pas pour nous informer !

Lettre d’information
ACERIB
Agence de communication et d’échanges sur les risques industriels en Bourgogne

SEPTEMBRE 2010

HORS SÉRIE

Qualité de l’air Communauté urbaine Creusot-Montceau

Particules fines et atmosphère page 2

Atmosf'AIR, le réseau bourguignon de surveillance de l'air
par **Sandrine Monteiro**, directrice d’Atmosf’AIR • page 4

Le contrôle des installations classées pour la protection de l’environnement
par **Philippe Chartier**, responsable du groupe risques chroniques et impacts, DREAL Bourgogne • page 5

La parole à un industriel de la CCM
Interview d’**Alain Hurel**, directeur de la centrale LUCY III à Montceau-les-Mines • page 6

La parole à un élu
Interview d’**Alain Philibert**, maire de Saint Vallier • page 8

La parole à un associatif
Article de **Jean-Paul Bonin**, secrétaire de l'ex-APNBM • page 8

Édito

Peut-on vivre près d’un site industriel sans se poser la question du risque ?

Selon l’Agence internationale de l'énergie, nos besoins en énergie vont augmenter de 50 % d’ici 20 ans : une conjoncture économique plutôt propice pour la Communauté urbaine Creusot Montceau (CCM), leader dans le développement du pôle nucléaire bourguignon, première productrice d’énergie régionale avec sa centrale thermique LUCY III et bientôt pionnière avec son projet de centrale photovoltaïque au sol d’une production de 12 MW.
Dans une optique de développement durable, le Grenelle de l’environnement a permis, entre autres, en 2007, de poser le problème de la nécessité de maîtriser son énergie dans un environnement respectueux de la santé. En 2009, la France était pourtant mise en demeure par la Commission Européenne sur la mise en oeuvre de la directive « IPPC » relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution. Cette même année, les résultats des études scientifiques commandées à l’AFSSET (Agence Française de Sécurité Sanitaire de l’Environnement et du Travail) montrent que les particules fines (PM10) sont non seulement responsables du réchauffement climatique mais aussi dangereuses pour la santé ! 348.000 décès prématurés en Europe leur sont imputables chaque année. Les faibles doses qui faisaient débat hier inquiètent de plus en plus aujourd’hui remettant même en cause la pertinence d’alerter la population lors des pics de pollution particulaire puisque ce sont bien les expositions fréquentes à des niveaux modérés qui sont les plus nocives et non les pics de pollution : 97% de l’impact sanitaire est attribuable à des niveaux peu élevés (inférieurs au seuil de 50 µg/m³ fixé par l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS)), mais fréquemment mesurés dans l'air.

Alors ... faut-il s’affoler à la vue de ces chiffres, les remettre en cause, fermer les yeux ou encore essayer de comprendre ? L’ACERIB a pris le parti de favoriser l’échange et la communication entre tous les acteurs volontaires et concernés qui ne considèrent pas ce sujet comme tabou.
Merci à tous ceux qui ont contribué à ce numéro.

Bonne lecture

Eric FINOT, Président de l’ACERIB

Particules fines et atmosphère

Sensibilisée par l'actualité juridique sur les particules fines, l'ACERIB s'est intéressée, dans ce numéro local spécial CCM, à la pollution atmosphérique particulaire. En effet, le rôle reconnu de l'environnement sur la santé humaine et l'exigence inscrite dans l'article 1er de la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) de décembre 1996, où l'Etat *« reconnaît le droit à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé »* nécessitent de redoubler d'efforts sur la connaissance et la prévention des risques chroniques. Or, malgré la baisse des émissions primaires depuis les années 1970-1980, la pollution de l'air et notamment celle liée aux particules fines, demeure un facteur de risque sanitaire important selon la plupart des données toxicologiques et épidémiologiques. C'est pourquoi un « plan particules » a été élaboré à la suite du Grenelle de l'Environnement et figure désormais dans le deuxième Plan National Santé Environnement rendu public le 23 avril 2009. Un de ses objectifs est de réduire les émissions de particules de 30 % d'ici 2015.

Une composition complexe

Les particules fines en suspension dans l'air peuvent être, sous forme solide ou liquide, de composition chimique très variable : sulfates, nitrates, ammonium, chlorure de sodium, carbone, matières minérales et eau. On les classe en fonction de leur diamètre : les particules fines PM10 ont un diamètre de moins de 10 µm (micro mètres*) et les particules très fines PM2,5, un diamètre de moins de 2,5 µm.

* 1 µm = 0,001 mm

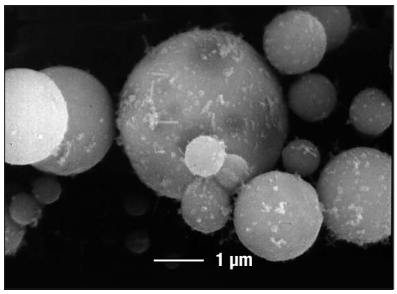

Vue microscopique de particules fines
(source CITEPA)

Des origines variées

Les particules fines peuvent se déplacer sur de grandes distances, à différentes altitudes.
Des particules « naturelles » se retrouvent généralement en haute et moyenne altitude. Elles proviennent principalement d'éruptions volcaniques, de l'érosion éolienne (les tempêtes de sable au Sahara transportent les sables du désert jusque dans nos régions) et des feux de forêts, de brousses, savanes ou prairies. Une petite quantité provient de la végétation (pollens..) et des embruns.
Les particules d'origine anthropique (produites par l'homme) proviennent principalement, en France, de l'agriculture, notamment par remises en suspension lors des labours, du secteur résidentiel/ tertiaire (en particulier, la combustion du bois, du charbon et du fioul), de l'industrie manufacturière, des transports et de la production d'énergie.
La Bourgogne se distingue du reste de la France par l'importance du secteur de l'agriculture (40% alors que la moyenne nationale est de 30%) et la faible part du secteur industriel (16 % pour 29 % en France).

Source : Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (CITEPA).

Répartition des PM10 par secteur d'activités

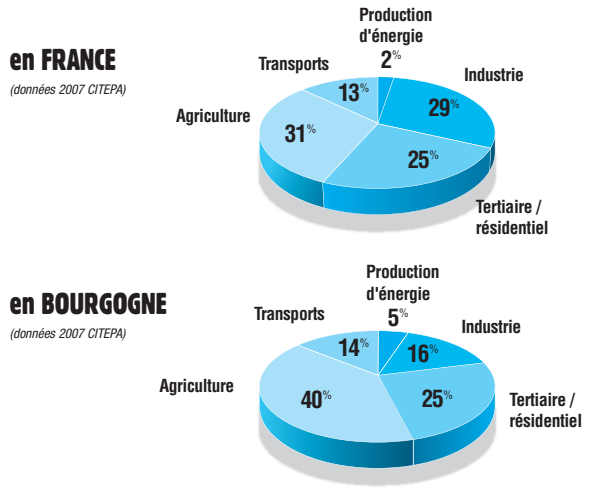

Les PM10 dans différentes villes du monde

Selon le rapport de l'OMS « Air quality guidelines » paru en 2005, le taux de PM10 est plus élevé en Asie et en Amérique latine qu'en Europe et en Amérique du Nord. En Chine, 2 villes sur 3 enregistrent des teneurs en PM10 supérieures à 60 µg/m³.
En France, la moyenne annuelle du site de Montceau les Mines se rapproche de celle de la région parisienne avec respectivement 20 µg/m³ et 23 µg/m³.

Moyennes annuelles de PM10 dans le monde

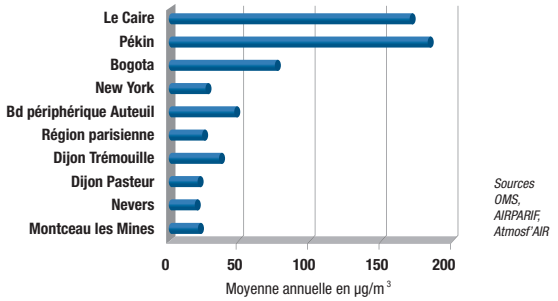

Quels effets sur la santé ?

Outre l'empoussièrement des façades de bâtiment, les particules fines ont des effets sur la santé. Ceux-ci dépendent, d'une part, de leur taille et leur forme : elles pénètrent d'autant plus profondément dans l'appareil respiratoire qu'elles sont petites et d'autre part, de la composition chimique : elles peuvent contenir des produits cancérigènes et mutagènes tels que des métaux ou des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Les plus fines peuvent, en se déposant sur les alvéoles pulmonaires, irriter les voies respiratoires inférieures et altérer la fonction respiratoire. **A long terme, le risque de bronchites chroniques et décès par maladie cardio-respiratoire et par cancer pulmonaire augmente. Selon l'OMS, en diminuant la pollution de PM10 de 70 à 20 µg/m³, on estime que l'on peut réduire de 15% le nombre de décès liés à la qualité de l'air.**

FOCUS sur le territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau

Rejets de PM10

Le suivi de la pollution liée aux PM10 est assuré par une station de mesure du réseau Atmosf'AIR située au carrefour de la 9ème écluse à Montceau-les-Mines.

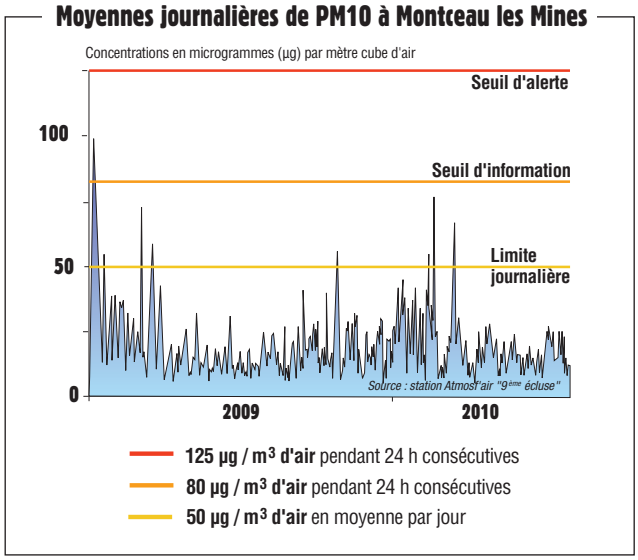

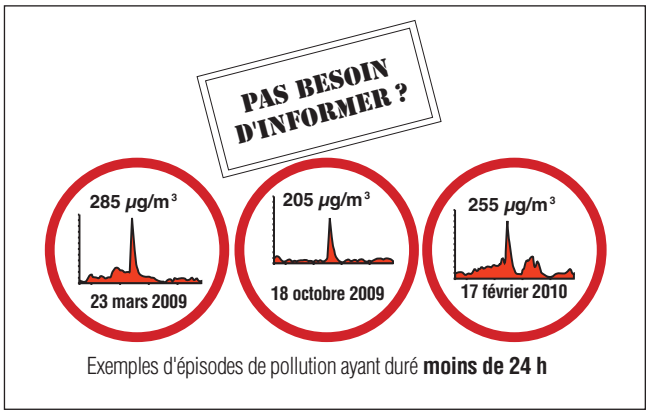

Les concentrations de particules fines dans l'air varient très fortement à Montceau : d'une journée sur l'autre : de 5 à 100 µg/m³ et même d'heure en heure : de 12 à 285 µg/m³ en 2009. **Ces pics n'entraînent, cependant, pas de déclenchement de la procédure d'information de la population.**

Situation vis à vis de la réglementation

Le risque encouru dépend à la fois de la durée d'exposition et du taux de PM10 dans l'air. Comme il n'a pas été établi de seuil en dessous duquel on n'observe aucun effet néfaste pour la santé, les valeurs guides de l'OMS représentent un objectif acceptable et réalisable pour réduire le plus possible les effets sanitaires en fonction des limitations locales, des moyens disponibles et des priorités de la santé publique.

Réglementation PM10		Résultats des analyses à la station "9ème écluse" de Montceau les Mines en 2009
Objectif de qualité En moyenne annuelle	**30 µg/m³**	Moyenne annuelle : 20 µg/m³ Avec 4 moyennes mensuelles supérieures à cette valeur
Valeurs limites pour la protection de la santé humaine En moyenne annuelle	**40 µg/m³**	
Valeur guide OMS En moyenne annuelle	**20 µg/m³**	
Valeurs limites pour la protection de la santé humaine En moyenne journalière A ne pas dépasser plus de 35 jours par an	**50 µg/m³**	**Valeur dépassée 13 jours sur l'année** Moyenne journalière maximale observée : 98 µg/m³
Valeur guide OMS Sur 24 heures consécutives A ne pas dépasser plus de 3 jours par an	**50 µg/m³**	
Seuil d'information et de recommandation de la population En moyenne sur 24 h consécutives	**80 µg/m³**	**Dépassé 5 jours du 10 au 14 janvier**
Seuil d'alerte de la population En moyenne sur 24 h consécutives	**125 µg/m³**	Aucun dépassement

EN SAVOIR PLUS

Pollution atmosphérique et effets sur la santé **www.citepa.org** et **www.ademe.fr**
Cadre réglementaire **www.reglementation-environnement.com**

Atmosf'AIR,
le réseau bourguignon de surveillance de l'air

par **Sandrine Monteiro,** Directrice d'Atmosf'AIR

Le réseau de mesures bourguignon de la fédération ATMO comprend 2 moyens mobiles et 17 stations fixes dont 6 en Saône et Loire. Les principales actions d'Atmosf'AIR sont : surveiller la qualité de l'air, étudier la pollution atmosphérique, sensibiliser la population sur son impact, la prévenir quotidiennement des niveaux de pollution attendus, informer tous les acteurs sur la qualité de l'air, son évolution et alerter les autorités.

Les épisodes de pollution

En cas de déclenchement de la procédure d'information, Atmosf'AIR diffuse un communiqué de presse (voir ci-contre) aux médias et acteurs compétents, qui le relaient à la population. Celui-ci indique les concentrations constatées, leur évolution prévisible et apporte des recommandations aux personnes sensibles telles que respecter son traitement médical ou éviter les activités physiques intenses.
Au seuil d'alerte, le préfet peut prendre des mesures de limitation de vitesse et de circulation sur les routes et de réduction des émissions d'origine industrielle.

COMMUNIQUE DE PRESSE : PIC DE POLLUTION 1/1

Par délégation des préfets : arrêté inter-préfectoral n° 206

Seuil d'information et de recommandation

Polluant concerné : PARTICULES FINES

BOURGOGNE

Situation actuelle : 17/03/10

Situation prévue : 18/03/10

Pas de dépassement de seuil

Dépassement du seuil

Dépassement du seuil

Commentaire : un dépassement du seuil d'information a été observé sur les agglomérations de Montceau-les-Mines et Chalon-sur-Saône. Nous sommes en présence d'une inversion thermique qui emprisonne les concentrations. Les prévisions météo présentent un retour à la normale entre après-midi. De plus, le risque de dépassement est pénalisé sur le Nord-Est de la Bourgogne.

Impact sur la santé : les effets sur la santé des particules dépendent de leur granulométrie et de leur composition chimique. Elles peuvent, en se déposant sur les alvéoles pulmonaires, irriter les voies respiratoires inférieures et aléter la fonction respiratoire. Au long cours, le risque de bronchites chroniques et de décès par maladie cardiorespiratoire et par cancer pulmonaire augmente.

Personnes les plus sensibles : enfants, personnes âgées, asthmatiques, allergiques, insuffisants respiratoires et cardiaques.

Recommandations sanitaires pour toute la population	Recommandations sanitaires pour les personnes sensibles
La situation ne justifie pas des mesures de confinement (à conserver dans les pièces en revoilles) ni pratiquer l'aération d'aération et de ventilation et de ne pas modifier les déplacements habituels.	- respecter son traitement médical - éviter les activités physiques ou sportives intenses - éviter de fumer et d'utiliser des solvants - en cas de symptômes, prendre son traitement d'un médecin
Recommandations complémentaires pour toute la population :	
- limiter l'usage des engins à moteur thermique - privilégier les modes de déplacement non polluants ou en commun - utiliser les déplacements non indispensables - éviter d'allumer des feux d'agrément	- réduire la vitesse de 20 km/h hors agglomération - limiter les travaux nécessitant l'usage de solvants - non balayeuses, réduire leurs émissions de composés organiques volatiles, de particules et d'oxydes d'azote sévère l'entretien du bon fonctionnement des dispositifs de dépoussiérage.

Information complémentaire : **Indice de pollution lulu-Fu de dépassement de seuil pour les autres polluants**

Pour plus de détail, consulter notre site Internet www.atmosfair-bourgogne.org Téléphone : 09.80.90.42.60

Communiqué de presse type d'Atmosf'AIR en cas de pic de pollution

L'indice ATMO

Il permet de caractériser la qualité de l'air sur une échelle de 1 à 10.

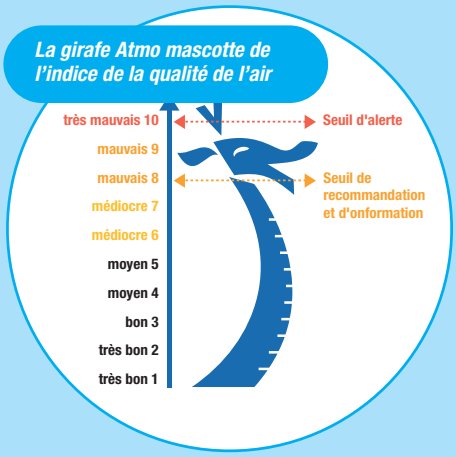

L'indice Atmo donne quotidiennement la prévision de la qualité de l'air du lendemain

*Quatre polluants - **dioxyde de soufre** (SO2), **particules fines en suspension** (PM10), **dioxyde d'azote** (NO2) et **ozone** (O3) - entrent dans le calcul et le plus élevé définit l'indice ATMO du jour. Afin de limiter l'exposition des personnes, un arrêté inter-préfectoral fixe 2 seuils : d'information (passage de l'indice ATMO de 7 à 8), et d'alerte (passage de l'indice ATMO de 9 à 10), à partir desquels une procédure est déclenchée.*

FOCUS sur le territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau

Quels sont les moyens de surveillance dont dispose le territoire de la CCM ?

Avec 2 stations, une à Montceau-les-Mines et une au Creusot, le territoire est bien couvert. Les stations ont été positionnées d'une part, en raison de la présence d'un bassin de vie important, d'autre part, de l'industrialisation et du trafic routier.

Que peut-on dire de la teneur en PM10 à la station de Montceau les Mines ?

*Avec un **taux moyen annuel de 20 µg/m³ en 2009**, elle se situe dans la fourchette des autres stations bourguignonnes (22 µg/m3). Les plus fortes concentrations sont mesurées à Dijon : 33 µg/m³ et les plus basses à Nevers : 18 µg/m³.*

Le seuil d'information est-il fréquemment atteint à cette station ?

En 2009, il a été atteint 5 jours, du 10 au 14 janvier. *Durant cette période particulièrement froide, plus d'émissions ont été générées, favorisant l'accumulation des polluants dans une masse d'air qui a traversé une partie de l'Europe. Le seuil d'alerte de la population a été déclenché sur Chalon-sur-Saône durant cet épisode.*

Selon l'AFSSET, les microparticules sont dangereuses pour la santé quelles que soient les concentrations absorbées et les systèmes d'alerte en cas de pics sont inutiles. Qu'en pensez vous ?

Le risque pour le plus grand nombre est certes sur le long terme mais il est toutefois utile d'avertir les personnes sensibles afin qu'elles se protègent. Communiquer est important pour une prise de conscience collective. Les pics de pollution sont des moments propices à la sensibilisation sur ce sujet.

L'activité du volcan Eyjafjöll a-t'elle une incidence sur les concentrations en PM10 dans l'atmosphère ?

Oui, au moment où le nuage est passé au dessus de la France, un pourcentage variant entre 0 et 30% de particules provenait du volcan.

EN SAVOIR PLUS

www.atmosfair-bourgogne.org, www.buldair.org et **www.prevair.org**

La surveillance des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

par **Philippe CHARTIER,** Responsable du groupe risques chroniques et impacts au service prévention des risques de la DREAL Bourgogne
(Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

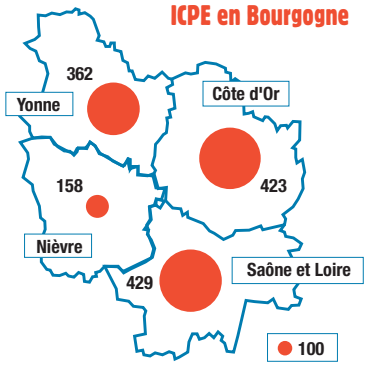

Source : www.installationsclassees.ecologie.gouv.fr

Qu'est ce qu'une ICPE ?

Toute exploitation industrielle ou agricole pouvant créer des risques ou provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des populations, est une installation classée. Les activités relevant de la législation des installations classées sont énumérées dans une nomenclature qui les soumet à un régime d'autorisation, d'enregistrement ou de déclaration en fonction de l'importance des risques ou des nuisances pouvant être engendrés.

La mission de l'inspection des installations classées

L'inspection exerce une mission de police environnementale visant à prévenir et à réduire les dangers et les nuisances liés aux installations, afin de protéger les personnes et l'environnement. L'exploitant reste néanmoins responsable de son installation. Ces missions sont organisées autour de 3 axes :

- ***encadrement réglementaire :*** *instruire les dossiers de demande d'autorisation, proposer aux préfets des prescriptions de fonctionnement de l'exploitation,*
- ***contrôle des installations classées :*** *visites d'inspection, examen des études ou expertises, proposition de sanctions en cas d'infraction,*
- ***information auprès du public :*** *les informations relatives à l'action de l'inspection des installations classées sont notamment disponibles sur internet.*

Que signifie "risques chroniques" ?

Les risques chroniques représentent l'ensemble des atteintes à la santé et à l'environnement constituées par l'exposition à de faibles concentrations de polluants pendant une longue période. Ils sont pris en compte dans l'étude d'impact de l'exploitant qui a pour but d'expliciter les techniques employées, et de démontrer le respect de la réglementation, la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles, ainsi que la compatibilité de l'installation avec son environnement. Qu'il s'agisse d'émissions de polluants dans l'eau, l'air ou de sols pollués, le scénario pour évaluer l'impact de l'installation tient compte de l'usage du site et des terrains avoisinants.

La surveillance par l'exploitant

Les polluants peuvent être surveillés au point de rejet et, en cas d'enjeu fort, dans l'environnement. La surveillance au rejet consiste à mesurer la teneur en certains polluants dans les effluents rejetés. La surveillance dans l'environnement consiste à prélever des échantillons à proximité du site afin de juger de l'impact des rejets.

Les actions de l'inspection vis-à-vis de ces émissions

Outre l'évaluation du risque, l'action de l'inspection se concentre avant tout sur la suppression ou au moins la réduction des flux de polluants. Les réductions à la source sont favorisées, à défaut ou en complément, des moyens d'épuration peuvent être employés. A titre d'exemple, les rejets de COV des émetteurs les plus importants (supérieur à 30 tonnes/an) ont décru de 50 % entre 2000 et 2007 en Bourgogne. Enfin, l'inspection vérifie le respect des prescriptions sur pièces, ou plus généralement sur le terrain lors des visites d'inspection. Elle peut également diligenter des contrôles inopinés des émissions aux frais de l'exploitant.

FOCUS sur le territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau

réalisé par l'ACERIB - source http://www.installationsclassees.ecologie.gouv.fr

Sur le territoire de la CCM se trouvent **45 ICPE soumises à autorisation.** Les principaux secteurs d'activité concernés sont le travail des métaux, le traitement de surface, l'aciérie, la transformation des plastiques, le traitement des déchets, l'élevage, l'industrie du caoutchouc et la production d'énergie.

Les installations classées

	Bourgogne	Saône et Loire	CCM
ICPE soumises à autorisation	1372	429	45
SEVESO [1] seuil bas	25	10	2
SEVESO seuil haut	20	7	0
Etablissements prioritaires nationaux [2]	52	20	5
Actions de la DREAL en 2009 :			
Rapports d'inspection	212	82	12
Arrêtés de mise en demeure	61	27	5

[1] Ces sites présentent des risques potentiels avérés d'explosion, d'incendie ou de toxicité.

[2] Ces sites, installations à stockage ou à rejets importants, doivent faire l'objet d'une surveillance renforcée et régulière du service des installations classées car ils présentent le plus de risque pour les personnes, leur santé et l'environnement.

EN SAVOIR PLUS

Rejets industriels **www.installationsclassees.ecologie.gouv.fr**

La parole à un industriel de la CCM

Interview d'**Alain Hurel**, directeur de la centrale LUCY III à Montceau les Mines

Qu'est-ce que Lucy III ?

Démarrée en 1971, Lucy III est une centrale thermique à charbon d'une puissance brute de 270 MW. Elle emploie 70 personnes et appartient à la SNET qui fait partie, depuis 2008, du groupe allemand E.ON.
Utilisée en appoint des centrales nucléaires et hydrauliques, elle fonctionne pour ajuster la production à la consommation pendant les périodes de forte demande en électricité, principalement l'hiver.
Les programmes de production sont reçus chaque jour pour le lendemain. La centrale est autorisée à fonctionner tous les jours de l'année par arrêté préfectoral. Pour être opérationnelle le matin, elle démarre la nuit. En 2009, elle a produit 543 GWh. Depuis son démarrage elle a fonctionné près de 190 000 heures soit en moyenne 57 jours par an.

Centrale Lucy III

Fermeture programmée en 2015

Conformément à la directive européenne sur les grandes installations de combustion, elle est appelée à cesser son activité au plus tard fin 2015.
Sur le quota de 20 000 h de fonctionnement qui lui a été attribué pour la période 2008-2015, il lui reste à ce jour environ 15 000 h à consommer.
Après fermeture, elle pourrait éventuellement être remplacée par une centrale à gaz, Lucy IV, d'une puissance de 430 MW, en fonction de la demande énergétique et de la rentabilité économique de l'investissement.
Nous sommes certifiés ISO 14001 (qualité environnementale) depuis juillet 2008.
Le réseau de vapeur qui était produit à Lucy II et qui jouxte Lucy III a été cédé à la SOCCRAM en 1977. Il alimente un réseau de chauffage urbain.

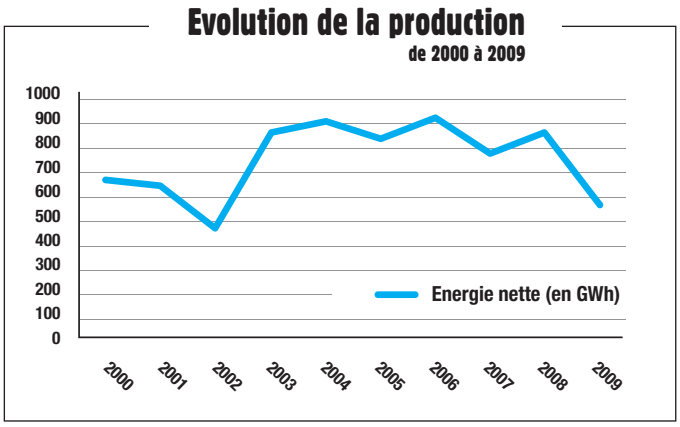

Que brûle la centrale ?

Pas de carcasses de vaches comme nous avons pu l'entendre ! A l'origine, la centrale brûlait les charbons de basse qualité (produits cendreux) des exploitations minières de la région de Montceau.
La mine ayant fermé ses portes dans les années 90, il a été décidé de pérenniser la production d'électricité en important du charbon. Nous consommons actuellement un charbon de haute qualité en provenance d'Afrique du Sud et d'Australie. Afin d'obtenir un combustible homogène et adapté à la chaudière de la centrale, on ajoute à ce charbon 10 % maximum de produits cendreux récupérés sur le terril de la commune d'Epinac. Une fois le site libéré de ce stock de 300 000 tonnes, la mairie envisage d'y créer une base de loisirs.
En 2009, la centrale a brûlé 243 455 tonnes de charbon importé et 26 728 tonnes de produits cendreux locaux.

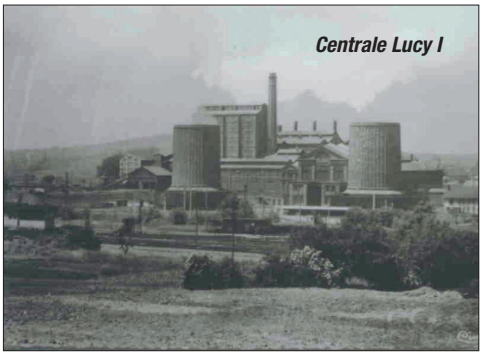
Centrale Lucy I

Les unités : Watt et Watt-heures

Le **watt** (W) est une unité de puissance : 1 MW = 1 000 kW = 1 000 000 W.
Le **kilowatt-heure** (kWh) est une unité d'énergie correspondant à l'énergie consommée ou produite par un appareil de 1 000 watts (1 kW) de puissance pendant une durée d'une heure.

1 mégawatt-heure (MWh) = 1 000 kWh = 1 000 000 Wh
1 gigawatt-heure (GWh) = 1 000 MWh = 1 000 000 kWh = 1 000 000 000 Wh

Dépassez-vous vos autorisations de rejets atmosphériques de poussières ?

Non. L'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter a été réactualisé en novembre 2008, il a abaissé la valeur limite d'émission (VLE) de poussières à 250 mg/Nm³, avec un objectif supplémentaire de moyens pour rester en deçà de 200 mg/Nm³. Nous n'avons jamais dépassé cette limite depuis qu'elle nous est imposée. Dans le cadre de l'auto-surveillance, nous disposons d'un suivi continu en sortie de cheminée qui débouche à 142 m de hauteur. Ces résultats sont transmis à la DREAL qui contrôle nos émissions et peut, en cas de dépassement, nous sanctionner.*

* Nm³ : normaux mètres cube, les volumes de fumées sont affichés pour une température et une pression données

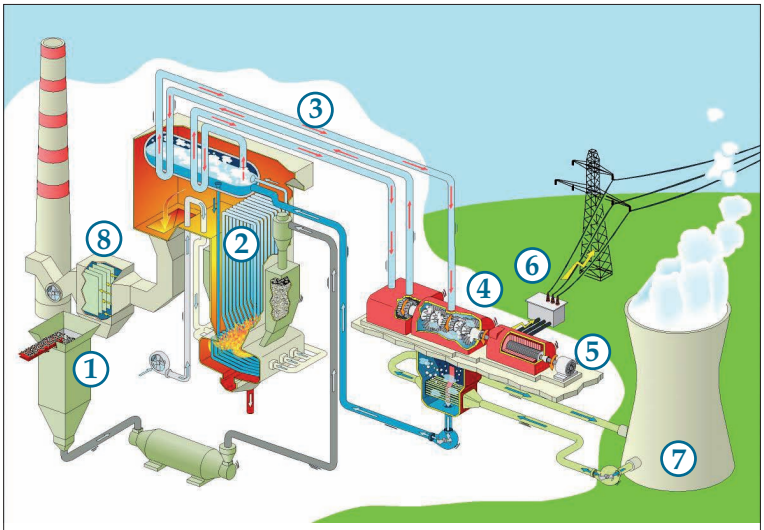

Principe de fonctionnement de la centrale LUCY III

Légende :

1 Alimentation en combustible
2 Chaudière
3 Circuit vapeur
4 Turbine
5 Alternateur
6 Evacuation d'énergie
7 Réfrigérant
8 Traitement des poussières

3ème émetteur national de poussières totales

Peut-on réduire les émissions de poussières ?

Afin d'améliorer le rendement de la combustion et diminuer les émissions de monoxyde de carbone (CO), le charbon doit être broyé très finement avant d'être injecté. En contrepartie, plus le broyage est fin, plus il est difficile de piéger les cendres dans les fumées. Afin d'épurer les gaz de combustion, la centrale utilise un dépoussiéreur électrostatique à 4 champs. De 2006 à 2008, des travaux importants ont été entrepris afin d'optimiser son efficacité : suppression des entrées d'air parasites, repositionnement géométrique des plaques, amélioration du frappage des plaques et optimisation d'une injection de SO3 (trioxyde de soufre) dans les fumées afin d'augmenter la sensibilité des poussières au champ électrique. Nous avons investi 2 millions d'euros pour diminuer les rejets atmosphériques.

En 2008, vous étiez classé 1er émetteur de PM10 en France, avec 15 % des émissions, un commentaire ?

Si nous reconnaissons la quantité de PM10 déclarée au Registre Français des Emissions Polluantes, qui est proportionnelle à notre production électrique et qui est importante, la part de 15% du total national nous parait devoir être attribuée d'abord à l'absence de déclaration de ce paramètre par un grand nombre d'émetteurs industriels. Le classement, d'après les émissions de poussières totales, où Lucy III apparait comme le 3ème émetteur national avec 4% des émissions totales nous semble mieux refléter la réalité française et la place de Lucy III. Conscients des difficultés croissantes à maintenir les émissions de poussières au plus bas niveau suite à la première phase de rénovation réalisée en 2007, nous avons décidé de la compléter en 2008 par la remise en état du dépoussiéreur électrostatique, engagement qui a été inscrit comme une prescription dans notre nouvel arrêté préfectoral.

Résidus de combustion valorisés

Que deviennent les résidus de combustion du charbon ?

Les 2 types de cendres que nous produisons sous assurance qualité sont valorisés. Les « cendres volantes » piégées dans le dépoussiéreur, sont un constituant très recherché pour la fabrication des ciments et bétons et les « cendres de foyer » sont utilisées comme produit d'abrasion (papier ponce) ou de sablage.

Comment expliquez-vous l'augmentation des flux spécifiques de poussières malgré la maintenance réalisée?

Le suivi de l'évolution des flux spécifiques (flux ramené à la production) oriente nos décisions entre une maintenance courante ou exceptionnelle. Les signaux que nous avions dès 2005 et confirmés en 2006 nous ont conduits à entreprendre en 2007 des travaux importants de rénovation qui se sont étalés sur 2 révisions annuelles. Leur pleine efficacité est bien visible depuis 2009.

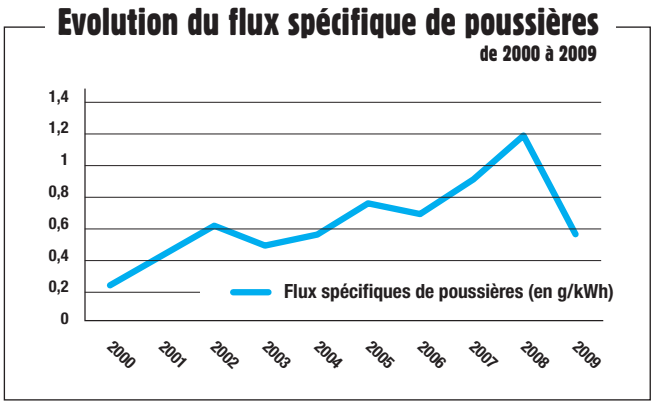

Lorsque le dépoussiéreur est en maintenance, s'il y a une forte demande de production d'énergie est-il possible de passer outre ce dispositif ?

Absolument pas ! Quelle que soit la demande d'énergie, la priorité fixée aux conducteurs de la centrale est de respecter les VLE qui nous sont imposées. Pour cela, nous pouvons être amenés à réduire la puissance, voire, à l'extrême, à arrêter notre production.

EN SAVOIR PLUS

La parole à un élu

Alain Philibert, maire de Saint Vallier

Vous sentez-vous bien informé sur la qualité de l'air dans votre commune ?

D'une manière générale, nous manquons d'information, ce qui peut conduire certains à penser qu'"on nous cache des choses". Saint Vallier est une commune sensible, une partie de la population souffre de problèmes respiratoires dus à l'exploitation minière. Le temps n'est pas si loin où la poussière recouvrait les bâtiments.

Concernant l'information, la mairie reçoit bien un bulletin quotidien de la qualité de l'air en Bourgogne, avec tendance pour le lendemain, mais nous n'avons pas forcément les moyens de traiter cette information et ne savons pas précisément ce qu'il convient de faire si les concentrations dépassent le seuil de recommandation ou d'alerte. L'information qui nous est communiquée par Atmosf'air est noyée dans la multitude de mails que nous recevons quotidiennement. Une alerte par SMS en cas de pic de pollution comme le fait Météo France pour les risques météorologiques nous semblerait plus efficace.

Par ailleurs, je suis très intéressé de connaître la qualité de l'air à Saint Vallier. La station de mesure la plus proche, la "9ème écluse", se trouve à Montceau les Mines. Or ma commune est traversée par la N 70, une voie où circulent quotidiennement 24000 véhicules dont près de 9000 camions. Les résultats de mesure de la 9ème écluse reflètent-ils la qualité de l'air de Saint Vallier ?

Qu'attendez-vous des industriels ?

Qu'ils nous ouvrent leur porte ! Les élus apprécient les visites de site. Le dialogue et la transparence s'en trouvent renforcés.

Que souhaiteriez-vous pour demain ?

Une réunion de toutes les parties - industriels, Etat, élus et associations - permettrait de désamorcer les rumeurs toujours présentes en éclaircissant certains points comme les rejets et leurs effets sur la santé. Pour ma part, je relaierai les informations obtenues dans le bulletin municipal et au cours de mes réunions de quartier.

La parole à un associatif

Jean-Paul Bonin, secrétaire de l'ex-APNBM, membre du CAPEN, conseiller municipal Vert à Montceau

A propos des rejets atmosphériques sur la région montcellienne

Au milieu des années 70, des voix ont commencé à s'élever pour évoquer la quantité de poussières déposées dans l'environnement de Montceau par la centrale Lucy III. Peu à peu des systèmes de filtration, supposés être toujours plus efficaces, ont été mis en place. Pourtant, différentes études menées sur l'analyse de mousses, fougères... ont démontré que les retombées atmosphériques avaient un impact négatif important autour de la centrale, mais aussi, avec les vents dominants d'ouest, jusque vers le Mont Saint Vincent ou Blanzy.

Les sources de cette pollution n'ont pas été clairement identifiées, plusieurs industries locales, ainsi que les rejets des moteurs diesel ou essence, pouvant en être responsables. Mais les données fournies par la DRIRE dans les années 2000 ont confirmé que 75% de SO2, 50% de NO, 50% d'HCL en Bourgogne proviennent de l'activité de Lucy III et, dans une moindre mesure, de SOCCRAM située dans le même secteur. D'autres industriels, comme Michelin, paient aussi des taxes sur les rejets polluants (composés organiques volatils (COV), sans doute à l'origine de cette odeur caractéristique que l'on perçoit à certains moments sur la région de Blanzy-Montceau).

Tous conscients de l'importance de l'activité industrielle, nous avons réfréné notre colère pour ne pas mettre en péril l'activité économique locale jusqu'au printemps 2002, date à laquelle nous avons appris par des conseillers de Sanvignes que la centrale allait ajouter des sous-produits issus de l'industrie comme « fondants ». Des réunions publiques ont été organisées avec l'APNBM et le CAPEN 71 (regroupement d'associations de protection de la nature) auxquelles furent conviés des employés de la centrale, mais aussi des médecins, des élus locaux... Une pétition recueillant plusieurs milliers de signatures, une manifestation d'une centaine de personnes et un avis défavorable de la DDASS sur l'apport de ces résidus contenant des métaux lourds ont obligé les responsables de la centrale thermique à abandonner leur utilisation en décembre 2002, soit quelques mois après le début des essais. Le projet d'une centrale à gaz consommant 2 fois moins d'eau de refroidissement pour une puissance double dès l'année 2008 est évoquée... Mais cette idée déjà plusieurs fois repoussée semble désormais abandonnée et, avec elle donc, les promesses d'une seconde vie de la centrale, le savoir-faire local et l'énergie décentralisée dans les régions.

L'hiver dernier encore, les relevés sur le site internet du réseau Atmosf'AIR ont montré des pics de particules fines proches des concentrations mesurées sur le périphérique parisien. L'APNBM est à nouveau contactée. Les promesses de transparence faites il y a 8 années en arrière sont apparemment difficiles à tenir tant ces résultats restent peu accessibles.

Au-delà des déceptions, il est manifeste qu'en France la production de l'énergie électrique dépend des fabricants du domaine privé (E.ON pour Lucy III) et de leur libre choix de tel ou tel lieu, telle ou telle source d'énergie (nucléaire, gaz, charbon...). Ce choix semble uniquement motivé par le coût le plus bas et les aides diverses de l'Etat et des collectivités (ex:détaxation du nucléaire). Sans doute trop de laxisme de la part des pouvoirs publics pour ces sociétés devenues si puissantes qu'ils n'ont plus guère de mainmise dessus, à moins qu'il ne s'agisse d'intérêts de domination partagés.

Votre avis nous intéresse

Maison des associations – boîte FF5
2, rue des Corroyeurs – 21068 DIJON
Tél. 03 80 65 77 40
E-mail : saut.catherine@acerib.fr
http://www.acerib.fr

"RISQUE ZÉRO ?"

"Risque zéro ?", lettre d'information éditée par l'**ACERIB**
Maison des associations • boîte FF5 • 2, rue des Corroyeurs • 21068 DIJON
Dépôt légal et numéro ISSN : 2102-0787. Ne peut être vendu

Responsable de la publication : **Eric Finot**, Président
Rédacteur en chef : **Elodie Delhay** et **Catherine Saut**, chargées de mission
Mise en page : **EGO Studio** • Impression : **EDIPS Imprimeurs**